

BULLETIN D'ADHESION

Registre CGA

Libellé Juridique _____ NOM-Prénom _____

Profession _____ Date de naissance _____

Dénomination commerciale ou sigle _____

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Lieu-dit _____

Commune _____

Tél : _____

Code Postal _____

Email _____

ADRESSE PERSONNELLE

Lieu-dit _____

Commune _____

Tél : _____

Code Postal _____

FORME JURIDIQUE

REGIME D'IMPOSITION

TVA

Exploitant individuel

EIRL

Sté relevant de l'IRPP

Sté relevant de l'I.S.

Forfait Annuelle

Trimestrielle

Réel simplifié de plein droit Mensuelle

par option OUI

A l'exercice NON

Réel normal de plein droit

par option 3310

Date de début d'exercice _____

Date d'arrêté d'exercice _____

3517 AGRI

S'agit-il d'un début d'activité OUI

Date d'installation _____

3517 S BIC

NON

Code ROF : _____

Code TDFC : _____

IDENTIFICATION

Inscrit au RC

Au RM

A la Chambre d'Agriculture

N° SIRET _____

Code APE _____

Commerçant ou Industrie

Prestataire

Artisan

Agriculteur

DATE D'ADHESION _____

DATE D'ADHESION ANTERIEURE _____

Si ceci n'est pas une première adhésion :

Nom et adresse du Centre de Gestion précédent : _____

(Joindre obligatoirement une attestation de transfert)

Adhérents imposés d'après leur Bénéfice Réel.

Les Membres Adhérents s'engagent à fournir au Centre tous les renseignements nécessaires à l'établissement des dossiers de Gestion, à savoir :

- produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur entreprise.
- communiquer au Centre, d'une part, le bilan, le compte de résultat, la balance, la (les) déclaration (s) TVA.
- autorisation pour le Centre de communiquer à l'Agent de l'Administration fiscale qui apporte son assistance technique au Centre les documents mentionnés ci-dessus ainsi que le dossier de gestion.

Si nécessaire, faire viser leurs déclarations de résultats par l'Expert Comptable ou le Comptable Agréé qui tient, centralise ou surveille leur comptabilité :

Eventuellement :

Expert Comptable ou Comptable Agréé choisi par l'Adhérent

N° DOSSIER

Nom :

NOM COMPTABLE

Adresse :

Commune :

Code postal

NOM EXPERT

RAPPEL DU DÉCRET DU 27.07.1979

En tant que Membre d'un Centre de Gestion Agréé, vous êtes tenu d'accepter les règlements par chèques, de faire libeller ces chèques à votre ordre et de ne pas les endosser sauf pour remise directe à l'encaissement (Art. Loi de Finance pour 1979).

Le Décret n°79-638 du 27 Juillet 1979 dans son Article 2-1°§ précise que vous devez en informer vos clients en apposant dans les locaux destinés à les recevoir et dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, un document écrit reproduisant de façon apparente le texte suivant :

"Acceptant le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom, en qualité de Membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale".

Ce document doit être placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par la clientèle.

Vous devez également reproduire ce texte dans la correspondance et sur les documents professionnels que vous adressez à vos clients, de manière nettement distincte des mentions relatives à l'activité professionnelle (Art.2-2°§)

L'ADHÉSION AU CENTRE DE GESTION comporte l'engagement de payer la cotisation annuelle dès son appel. Trente jours après la lettre recommandée de réclamation restée sans effet, la radiation du Centre pourra être prononcée par le Conseil d'Administration.

"Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le centre" ainsi qu'un renvoi à l'adresse internet suivante: <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>.

Je donne mandat au Centre Agréé, dans le cadre de l'article 4-I de la loi N°94-126 du 11 Février 1994 et conformément aux articles 1 et 2 du décret N° 95-938 du 21 Août 1995, d'opter pour la procédure TDFC et désigner l'organisme relais pour la transmission par voie électronique des déclarations de résultat, de leurs annexes et de tout document les accompagnant et d'établir la convention prévue par arrêté du 20.03.1995

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

" Lu et Approuvé"

A le

Pour les Sociétés, noms et prénoms des associés :

PARTIE RESERVEE AU CGA	
DATE d'enregistrement de l'adhésion	<input type="text"/>
VISA DIRECTEUR CGA	<input type="text"/>

24/06/2016